

4^o Facilité, enfin, d'arranger les autres différends entre le Saint-Siège et l'empereur, tels que l'observance des propositions gallicanes, la nomination de cardinaux de nationalité étrangère, le libre choix des personnes dont Sa Sainteté aurait besoin.

Cette seconde conférence, comme on le voit, avait eu, malgré la vivacité du début, d'importants résultats. Il y en eut une troisième le 20 mai; elle fut très orageuse et se prolongea, dit le négociateur, bien avant dans la nuit. Le Pape hésitait; doué de qualités éminentes, il n'était pas de caractère à prendre seul une résolution importante et un parti décisif, il aurait voulu le suffrage de ses conseillers, mais, hélas! il était seul, et il s'effrayait d'avoir déjà tant accordé.

Ah! s'écria-t-il, si Napoléon porte de nouvelles atteintes à la religion, tout en faisant valoir sa protection hypocrite et perfide, s'il me porte de nouveaux coups, ou bien me fait traîner à Paris, s'il persiste à vouloir accréditer dans le monde la fausse opinion que je ne remplis pas mes devoirs par pure opiniâtreté, que je sacrifie les intérêts de l'Église à des vues secondaires, que l'accès est libre près de moi, tandis que vous êtes le seul jusqu'ici qui m'avez approché et avec qui j'aie pu causer sans d'humiliants témoins, ne recevant qu'une lettre sur dix qui me sont adressées, celle-là encore ouverte et mutilée; enfin, si l'empereur



CE MÉDAILLON REPRÉSENTANT PIE VII FUT COMMANDÉ A LA MANUFACTURE DE SÈVRES PAR NAPOLEON I^{er} EN 1805, ET OFFERT PAR LUI AU PAPE QUI LE LAISSA EN MOURANT AU CARDINAL CONSALVI. CELUI-CI L'OFFRIT A SON TOUR, EN 1824, A L'HISTORIEN CRÉTEINEAU-JOLY. LES FILS DE CE DERNIER L'ONT DONNÉ, EN 1899, AU R. P. DROCHON, DES AUGUSTINS DE L'ASSOMPTION.

me force à sortir de ma conduite passive, alors, j'emploierai les dernières armes qui me restent, et je ferai un éclat auquel, sans doute, il ne s'attend pas. Les moyens ne me manquent pas tout à fait, et mon seul regret sera alors de compromettre les individus qui se trouvent préposés à ma garde.

Si vous connaissiez les angoisses de mes nuits comme celles de mes journées, les douleurs de tous les instants de ma vie solitaire, vous concevriez mieux les changements que subissent quelquefois mes dispositions et que vous avez remarqués dans mes discours. (CHOTARD, p. 128.)

Cette entrevue fut la dernière. Peu après, l'envoyé autrichien revenait à Paris, porteur des quatre articles résumés plus haut. Enivré de sa puissance, Napoléon prit connaissance des concessions consenties par Pie VII; mais, sans tenir compte des sacrifices qu'elles avaient causés, il différa sa réponse; sourd aux instances de l'Autriche, il attendait que le Pape consentit à s'avilir en renonçant à ses droits. Comme Pie VII n'y consentit pas, les portes de Savone restèrent fermées.

En attendant qu'elles s'ouvrent un peu plus tard et que la prison de Fontainebleau remplace celle de Savone, voyons quelles souffrances procurait à l'univers catholique la captivité de son chef.



PIE VII

CHAPITRE V

PIE VII A FONTAINEBLEAU

XVII. LE CARDINAL MAURY NOMMÉ ARCHEVÊQUE DE PARIS PAR NAPOLEON ET REFUSÉ PAR PIE VII — NOUVELLES VIOLENCES CONTRE LE PAPE — LA COMMISSION ECCLÉSIASTIQUE — L'ABBÉ ÉMERY

Par suite de la perturbation qui régnait en France, le siège de Paris était vacant

depuis bientôt deux ans; beaucoup d'autres diocèses étaient aussi sans pasteurs. Pie VII, privé de toute liberté, se refusait à reconnaître et à confirmer les nominations de l'empereur aux sièges vacants. Se mettant au-dessus de tout droit, Napoléon venait de nommer à l'archevêché de Paris le cardinal Maury, qui accepta. Mais le 2 décembre

1810, il recevait une Bulle de Pie VII, déclarant nulle cette nomination tant qu'elle n'aurait pas été canoniquement confirmée (1).

Ne pouvant s'en prendre au Pape contre lequel il avait épuisé toutes ses rigueurs, Napoléon se vengea de cette Bulle et fit enfermer à Vincennes les cardinaux fidèles, Gabrielli, di Pietro, Opizzoni, M^{gr} de Grégorio, le P. Fontana, général des Servites, et M. l'abbé d'Astros, grand vicaire de Paris

M^{gr} DE PRADT

et futur archevêque de Toulouse. M^{gr} Doria, qui continuait à Savone son service si dévoué près du Pape, fut subitement saisi et transporté à Naples; d'autres serviteurs furent aussi jetés à Fénestrelle, où languissait toujours le cardinal Pacca.

Quant au cardinal Caprara, il venait de mourir à Paris, le 21 juillet.

Dans ce même temps, M. de Chabrol reçut l'ordre d'écrire au Pape la lettre suivante, dont le brouillon, libellé en termes plus qu'étranges, était de Napoléon lui-même.

Le soussigné, d'après les ordres émanés de son souverain, Sa Majesté Impériale et Royale Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération, etc., est chargé de notifier au pape Pie VII que *défense lui est faite* de communiquer avec aucune Église de l'Empire ni aucun sujet de l'empereur, *sous peine de désobéissance* de sa part et de la leur; qu'il cesse d'être l'organe de l'Église catholique, celui qui prêche la

(1) Voir sa biographie n° 63 des *Contemporains*.

rébellion et dont l'âme est toute de fiel; que, puisque rien ne peut le rendre sage, il verra que Sa Majesté est assez puissante pour faire ce qu'ont fait ses prédécesseurs et déposer un Pape.

Signé : CHABROL (1).

Savone, le 14 janvier 1811.

Ces grossièretés de langage montraient bien l'état d'esprit du maître, mais ne remédiaient à rien. Les évêques n'ayant plus de communication avec le chef de l'Église, demandaient à qui il fallait s'adresser pour obtenir les dispenses. Napoléon fonda alors le fameux Comité ecclésiastique et le composa des cardinaux Fesch, Maury, Caselli, de M^{gr} de Pradt, archevêque de Malines, des évêques de Nantes, de Trèves, de Verceil et d'Évreux, de l'abbé Émery et du P. Fontana.

Vers la fin du mois de mars 1811, Napoléon réunit sous sa présidence les membres de ce Comité ecclésiastique. Il commença par les faire attendre deux heures. C'était un de ses moyens d'action. « D'un homme, disait-il, qu'on a fait attendre longtemps et qui est hébété par l'attente, on a facilement raison. »

Il ouvrit la séance par un discours ou plutôt une diatribe contre le Pape, et, dans ce discours où les erreurs ne laissaient qu'une petite place aux mensonges et aux calomnies, il ne se trouva pas un cardinal, pas un évêque pour élever la voix en faveur de la vérité. Pardon! il y eut un prêtre qui, interrogé par le César, eut l'énergie de protester contre les fausses doctrines et rétablit la vérité. Consalvi a raconté dans une page saisissante (2) cette mémorable séance.

Une plus solennelle allait avoir lieu bientôt, mais malheureusement M. Émery ne sera plus là pour donner la réplique aux assertions mensongères et pour parler quand tant de courtisans se taisaient. M. Émery mourut le 28 avril 1811. Trois jours auparavant, une circulaire de Bigot de Préameneu, qui avait succédé à Portalis au ministère des Cultes, convoquait pour

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, p. 452.

(2) *Mémoires du cardinal Consalvi*, p. 276 et *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 52, et d'HAUSSONVILLE, t. IV, p. 84, et suiv.

le 9 juin les évêques à un Concile national, qu'il serait plus juste d'appeler le Concile impérial. Le style de cette circulaire trahissait la main de Napoléon lui-même.

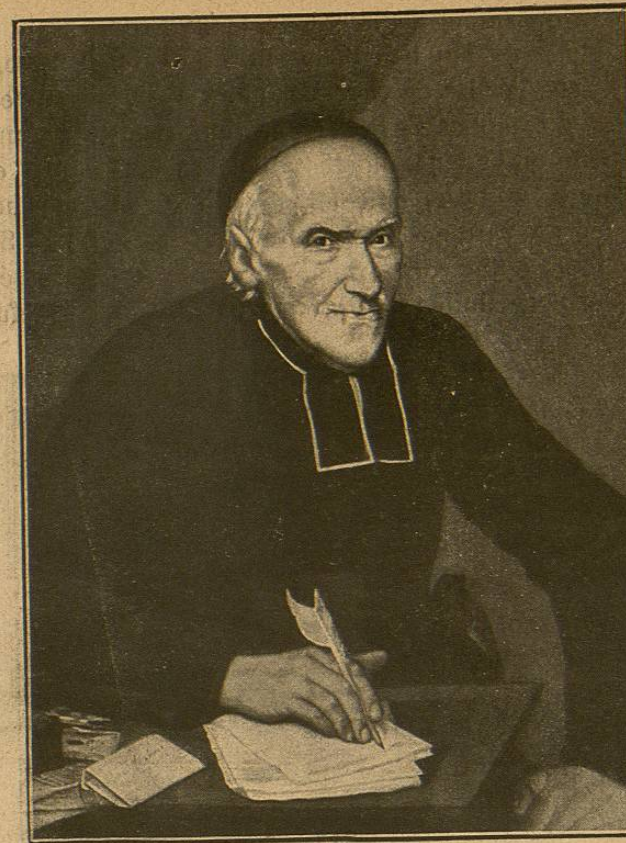
XVIII. CONVOCATION D'UN CONCILE NATIONAL — TROIS ÉVÊQUES ENVOYÉS PAR NAPOLÉON A SAVONE — OUVERTURE DU CONCILE — NEUF DÉPUTÉS NOUVEAUX ET CINQ CARDINAUX ENVOYÉS A SAVONE — CONCESSIONS DU PAPE — BRUSQUE INTERRUPTION DU CONCILE NATIONAL

Ce prétendu Concile, convoqué en dehors des règles canoniques, était présidé par le cardinal Fesch. Dès les premières séances, on parla timidement d'envoyer à Savone une députation vers le Pape. Napoléon se réserva de désigner lui-même les prélats qui devaient la composer : c'étaient NN. SS. Du Barral, archevêque de Tours; Duvoisin, évêque de Nantes, et Mannay, évêque de Trèves.

Ces évêques, observe le cardinal Pacca, étaient instruits et versés dans les affaires, mais d'une complaisance servile envers le pouvoir laïque.

Les instructions données aux trois envoyés portaient qu'ils devaient notifier à Pie VII la convocation du Concile et l'informer que le Concordat de 1801 était par le fait abrogé.

Partis de Paris dans les premiers jours de mai, les trois évêques arrivèrent à Savone le 9 du même mois. Ils y restèrent jusqu'au 19. Chaque jour, Pie VII recevait en conférence les trois députés auxquels s'était joint l'évêque de Faënza. Les propositions dont ils étaient porteurs parurent tout d'abord exorbitantes à Pie VII, et comme il répétait sans cesse que dans une affaire aussi grave il ne voulait prendre aucune détermination sans être assisté de son Conseil, les évêques eurent le courage de s'offrir pour suppléer au Sacré-Collège. Pie VII les remercia. Mais ils renouvelèrent alors leurs



M. EMERY

demandes avec insistance, répétant que le temps de leur retour à Paris était arrivé et qu'ils ne pouvaient demeurer plus longtemps, sans exciter la colère de l'empereur.

Lassé de toutes ces obsessions, Pie VII finit par faire quelques concessions concernant l'institution canonique des évêques nommés. A peine avait-il cédé que le Pontife eut regret de ce qu'il venait de faire; il voulut rappeler les prélats, mais ceux-ci, prévoyant sans doute cette rétractation, s'étaient empressés de quitter Savone pour rentrer à Paris (1).

(1) Dans notre édition illustrée des *Mémoires de Consalvi*, nous avons publié en italien et en français un fascicule inédit et inconnu à Gréineau-Joly lui-même, relatif au Concile de 1811. Il a été trouvé dans la bibliothèque du Vatican par un prêtre érudit, M. l'abbé Rance-Bourret. Nous en recommandons très spécialement la lecture à ceux qui voudraient étudier à fond cette question. Ils consulteront d'ailleurs avec fruit sur ce même sujet les *Fragments relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du XIX^e siècle*, de M^{gr} DU BARRAL; *L'Église romaine et le premier empire*, de M. d'HAUSSONVILLE; *Concile de 1811*, par M^{gr} RICARD; enfin, mais avec beaucoup de précaution, *Les Quatre Concordats*, par M^{gr} de PRADT, archevêque de Malines.

Quelques jours après leur arrivée, le 17 juin 1811, eut lieu l'ouverture du Concile dans l'église de Notre-Dame.

On y comptait 95 prélats, ce qui formait environ un tiers des diocèses enclavés dans l'empire français, tant en France qu'en Italie. Le cardinal Fesch, qui présidait, prononça d'une voix ferme le serment prescrit par la Bulle de Pie IV: *Je jure et promets une vé-*

ritable obéissance au Pontife romain; cette formule fut répétée par tous les prélats assistants. M^{sr} de Boulogne, évêque de Troyes, prononça ensuite un discours très beau, mais qui ne satisfait personne, les uns blâmant l'orateur d'avoir été trop romain, les autres trop gallican.

Dès la seconde séance, après une adresse laborieuse à l'empereur, le Concile s'occupa de l'institution des évêques, mais ces changements dans la discipline générale de l'Église dépassant les pouvoirs d'une assemblée qui était à peine un Concile, furent repoussés.

Ce refus ruinait par la base tout l'édifice de l'empereur. Il en conçut une telle colère qu'il fut sur le point de dissoudre aussitôt le Concile. Il s'emporta contre son oncle, qui joignait à son titre de président général celui de président de la Commission des onze qui avait conclu au rejet.

Cependant, l'empereur se ravisa, et chan-

geant tout à coup de ton et de contenance, il proposa d'envoyer au Pape de nouveaux députés.

Dans l'intervalle (12 juillet), Napoléon fit jeter en prison au fort de Vincennes les évêques de Troyes, de Tournai et de Gand, NN. SS. de Boulogne, Hirn et de Broglie, accusés d'avoir déterminé par leur influence le refus de la Commission des onze.

Enfin, le 20 août, partit de Paris pour Savone la députation choisie par le Concile, mais à la volonté de l'empereur. Hélas! les prélats ainsi désignés étaient sans exception « les plus dévoués à la cour et les plus aptes à tromper et à trahir le Pape par leurs artifices et par leurs fraudes (1). » C'étaient les archevêques de Tours et de Malines, les évêques de Nantes et de Trèves (qui avaient déjà fait le voyage), les évêques d'Évreux et de Plaisance, ceux de

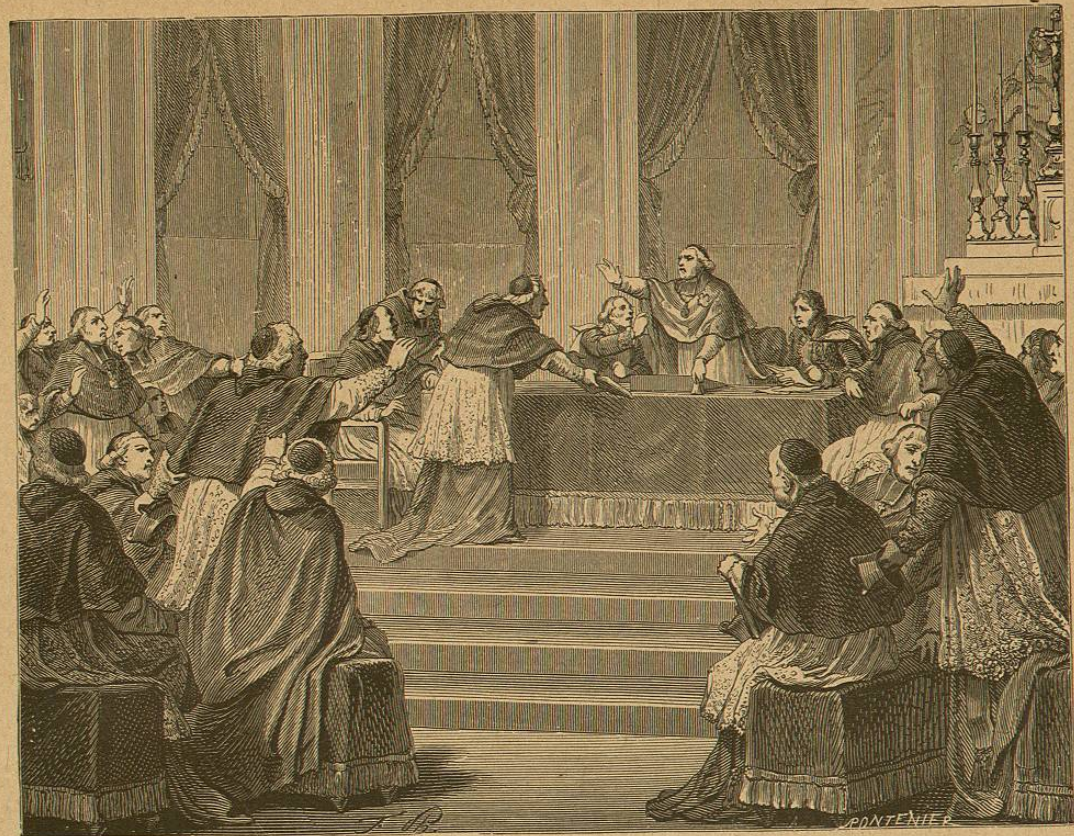
Pavie et de Faënza, enfin l'évêque de Feltre, qui, la veille du départ, mourut d'apoplexie foudroyante.

Sur la demande expresse de Napoléon, cinq cardinaux de ceux qu'on appelait les *rouges*, depuis le second mariage de l'empereur, partirent également pour Savone un jour plus tôt que les autres députés. C'étaient les cardinaux Joseph Doria,

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, p. 771. Cf. d'HAUSONVILLE, t. V, ch. 1^{er}.



M^{sr} DE BOULOGNE, ÉVÊQUE DE TROYES



LE CONCILE DE PARIS EN 1811

Dugnani, Roverella, Fabrice Ruffo et de Bayanne. On leur adjoignit un peu plus tard le cardinal Bertazzoli, archevêque d'Édesse

crédit auprès du Pape afin qu'il se prêtât à la demande du Concile et afin que les affaires s'arrangeassent selon les vues de Sa Majesté (1). »

La caravane sacrée, pour nous servir d'une expression du cardinal Pacca, arriva donc à Savone dans les premiers jours de septembre. Elle commença sans délai le siège du Pontife, dont ces prélats auraient dû se constituer, en raison de leur dignité, le conseil et l'appui.

Pie VII, dit Rohrbacher, déjà enchaîné par la promesse faite à la première députation, entouré de cardinaux qui avaient solennellement promis de favoriser les desseins de son persécuteur, effrayé des maux innombrables qui allaient, lui disait-on, fondre sur l'Église à la suite de son refus, Pie VII finit par succomber aux instances dont on l'assiégeait, consentit à l'expédition des Bulles des évêques nommés, approuva et confirma le décret du Concile par un Bref, dont Roverella fut le rédacteur (2).



BIGOT DE PRÉAMENEU

et aumônier du Pape. Avant leur départ, « ils s'étaient engagés par une promesse expresse et solennelle à employer tout leur

(1) *Ibid.*, p. 773.

(2) *Hist. de l'Église universelle*, I. XCI.